Assistants de français à l'étranger
Départs 2020-2021

Réunion d'information
20 novembre 2019
Martine Pelletier

Qu’est-ce qu’un assistant?

- **Que fait un assistant de français ?** Il assiste les enseignants de français à l’étranger, que ce soit pour des cours de langue ou pour utiliser son expérience de la culture françaises dans des écoles, des collèges, des lycées et parfois en université.

- **L’assistant** travaille et est rémunéré. L’objectif premier n’est pas d’étudier mais d’apprendre à enseigner et de bénéficier d’une immersion linguistique et culturelle

Quel cadre pour cette année ?

- L'année d'assistanat peut rentrer dans le cadre de **l'année de césure mais il n'est pas obligatoire d'être inscrit à l'Université l'année du départ**
- La validation de crédits ECTS pour l'année d'assistanat dépend entièrement de la filière d'étude. Il faut donc se renseigner et se souvenir que l'assistanat **n'a pas pour but premier de valider une année d'études mais permet une expérience professionnelle rémunérée.**
- Ce n'est pas « une année d'étude perdue » mais une première année d'activité professionnelle…

Avant de candidater

- **Le programme est géré** au niveau national par France Education International (ex CIEP) : http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger

- **Les destinations sont multiples mais chaque pays ne propose pas nécessairement beaucoup de postes,** il faut vérifier les fiches pays sur le site avant de chois sa destination car on ne peut candidater que sur une destination.

- **France Education International propose sur son site de nombreuses aides et informations,** à lire attentivement avant de candidater, pendant la candidature et même après ! Leur foire aux questions est une ressource précieuse. **Avant d'interroger le contact ou l'enseignant-évaluateur, consultez ces rubriques :** https://www.ciep.fr/assistants-francais/faq

Calendrier

- Les candidatures en ligne sont ouvertes et les dossiers doivent être validés avant le 7 février (17 juin pour pays germanophones).

- Ceci signifie que les entretiens doivent avoir été effectués et les évaluations saisies au minimum une semaine plus tôt

- Résultats à partir d'avril et affectations jusqu'en juillet-août.

Pourquoi partir ?

- Partir comme assistant c'est : **tester un projet ultérieur d'enseignement, avoir une expérience professionnelle rémunérée, vivre au quotidien dans un pays et en découvrir la culture, le système éducatif, gagner en autonomie et maturité.**

- Les qualités de l'assistant sont : **le sens pédagogique, l'envie de travailler en équipe, la maturité et l'autonomie, la curiosité interculturelle, sans oublier une bonne maîtrise du français…**

Qui peut partir ?

- **Les conditions varient selon la destination : L2 validée en général, L3 validée, certaines filières exclusivement.**

- Il faut donc faire **le test d'éligibilité qui est en ligne sur le site de France International:** https://assistants.ciep.fr/assistants-ng/eligibilite/questionnaire

- **et consulter les fiches pays :** https://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/presentation#carte pour connaître les conditions de travail, de rémunération, le niveau de langue attendu…

Les destinations proposées

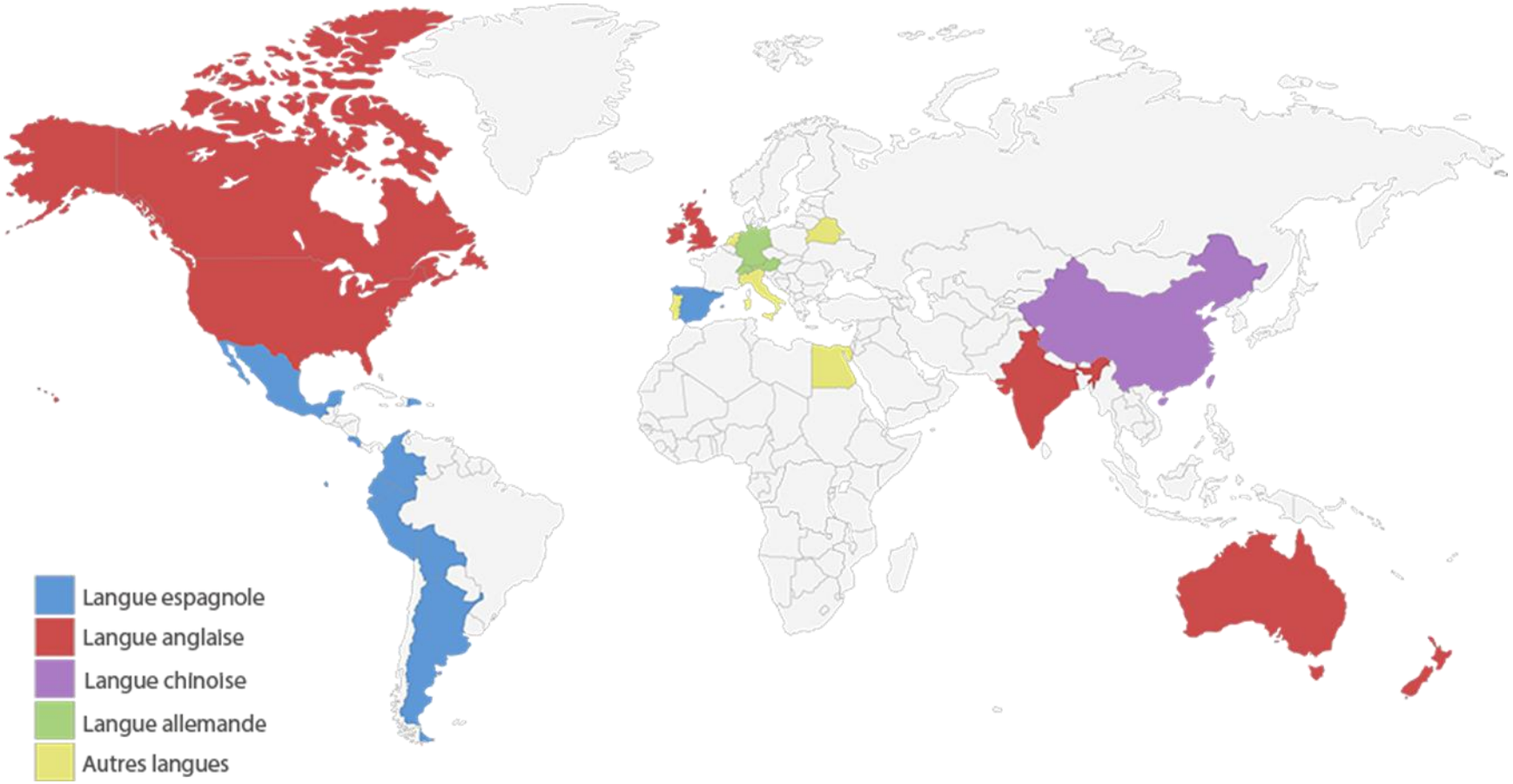

Candidater (1)

- Connectez-vous sur le site : http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger **Effectuez le test d'éligibilité.**

- **Vous ne pouvez candidater que sur une destination.** Vérifiez les conditions et le calendrier

- Effectuez votre inscription en ligne

- **Vérifiez ce qui vous est demandé** (documents à scanner etc…) et remplissez soigneusement les différentes rubriques.

Candidater (2)

- **Demandez à la personne-contact le code du professeur-évaluateur qui vous fera passer l'entretien.**

- Votre contact figure en général sur le site web de votre filière d'études et sur le site des Relations Internationales : https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-l-etranger/assistants-ou-lecteurs/

- Chaque évaluateur a un code qu'il faut renseigner et qui permettra à cette personne et à elle seule de renseigner l'évaluation en ligne. **Quand il y a plusieurs évaluateurs possibles, n'indiquez le code que quand vous avez l'accord de l'évaluateur sollicité.**

La Lettre de motivation

- Votre dossier nécessite une lettre de motivation, parfois en deux langues. Pour la rédiger il faut :
- **Bien avoir à l'esprit que l'on propose ses services pour occuper un emploi et parler de ses motivations**
- **Présenter ce que l'on pourra apporter à l'établissement plutôt que juste ce que l'on attend de son séjour**
- **Mettre en valeur ses expériences d'enseignement, d'animation, d'encadrement, activités, centres d'intérêt qui pourraient intéresser l'établissement..**
- **Soigner la rédaction, l'orthographe, la correction**. Quand on postule à un poste d'assistant de français, faire des fautes, employer un niveau de langue relâché est rédhibitoire.
- **Prendre le temps et se faire relire…**

L'entretien

- L'entretien d'évaluation **sert à confirmer votre niveau de langue (B1 est généralement requis) mais aussi et surtout à évaluer, vos motivations, votre sérieux et vos capacités pour l'enseignement du français et de la culture française**.

- **Il faut préparer cet entretien sérieusement et utiliser les ressources et conseils donnés sur le site du CIEP.**

- Bien garder en tête que **les établissements étrangers ne recrutent pas nécessairement d'excellents étudiants mais des assistants motivés…**

Valider sa candidature

- Une fois le dossier complété, par l'évaluateur et par vous-même**, il faut le valider en ligne dans les délais impartis.**
- Les candidatures sont ensuite examinées au niveau national **et vous êtes placé en liste principale, en liste complémentaire ou pas classé du tout.**
- **Attention, se désister est très mal vu et vous empêchera en général de candidater à nouveau via le CIEP…** Si l'on s'est porté candidat, un désistement n'est possible et accepté que pour de bonnes raisons.
- **Les reports de stage pour les étudiants de MEEF peuvent poser problème. Me contacter si vous êtes dans cette situation**

Valider sa candidature

- Une fois le dossier complété, par l'évaluateur et par vous-même**, il faut le valider en ligne dans les délais impartis.**
- Les candidatures sont ensuite examinées au niveau national **et vous êtes placé en liste principale, en liste complémentaire ou pas classé du tout.**
- **Attention, se désister est très mal vu et vous empêchera en général de candidater à nouveau via le CIEP…** Si l'on s'est porté candidat, un désistement n'est possible et accepté que pour de bonnes raisons.
- **Les reports de stage pour les étudiants de MEEF peuvent poser problème. Me contacter si vous êtes dans cette situation**

Contact :

Martine.pelletier@univ-tours.fr

facebook twitter instagram google Votre adresse Téléphones mail Site web